



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impact de la baisse des financements du CNDS sur l'activité des associations

Question écrite n° 9981

Texte de la question

M. Jean-Paul Dufrègne attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la modification du financement du Centre national pour le développement du sport (CNDS) et ses conséquences pour les associations sportives des territoires. Les crédits alloués au CNDS ont considérablement baissé et des objectifs prioritaires ont été définis et orientés sur le soutien à la professionnalisation du mouvement sportif, la réduction des inégalités à la pratique sportive, la promotion du « sport-santé » et le renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport. De ce fait de très nombreux clubs ou organismes qui, jusqu'à présent, bénéficiaient du soutien du CNDS ont été impactés défavorablement et se sentent aujourd'hui abandonnés. Certes pour 2018, une enveloppe exceptionnelle de 5,6 millions d'euros a été dégagée pour aider les clubs en difficulté mais pourquoi attendre qu'une association soit à l'agonie pour la soutenir ? Par ailleurs, l'ambiguïté de l'article 3 du décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au Fonds de développement de la vie associative (FDVA) laissant penser que les associations intervenant dans le domaine de activités physiques et sportives pourraient être écartées de certains dispositifs, ne fait qu'accroître les inquiétudes du monde associatif. Sur nombre de territoires, le mouvement sportif ne fonctionne que grâce aux bénévoles. Le bénévolat participe largement à l'animation, l'activité et l'attractivité des territoires, notamment ruraux. Alors que le mouvement sportif tout entier a soutenu la candidature de Paris pour accueillir les jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, un signe fort s'imposait envers le bénévolat. Au contraire, les décisions gouvernementales concourent à un affaiblissement des structures associatives sur les territoires et au recul de l'engagement bénévole et associatif. Il lui demande si le Gouvernement compte prendre de nouvelles mesures pour allouer des moyens nécessaires au maintien et au développement des structures associatives du mouvement sportif.

Texte de la réponse

Le projet présidentiel pour le sport prévoyait la rationalisation des interventions entre le ministère des sports et le centre national pour le développement du sport (CNDS). Ce dernier devait être recentré, pour une meilleure efficacité, sur son cœur de métier, c'est à dire l'appui aux collectivités territoriales et au mouvement sportif pour le développement du sport pour tous et le développement de l'expertise sur l'innovation sociale grâce au sport. Le budget voté en loi de finances 2018 prévoit un montant total de 186 M€ de crédits de paiement du CNDS. Ce budget correspond à un recentrage fort de l'intervention du CNDS, dans la continuité du plan de redressement initié en 2012. Ce recentrage de l'intervention de l'établissement permettra une meilleure allocation des moyens dans la continuité de ce plan. Le conseil d'administration qui s'est réuni le 18 janvier 2018 a voté le budget initial et les directives qui détaillent les objectifs et modalités de chacune des enveloppes d'intervention de l'établissement. Aussi, les objectifs prioritaires du CNDS pour l'année 2018 sont le soutien à la professionnalisation du mouvement sportif avec plus de 5 000 emplois financés et maintenus, la réduction des inégalités à la pratique sportive en direction des publics et territoires prioritaires, la promotion du "sport-santé" sous différentes formes et le renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport. Le budget 2018 du ministère des sports, et plus particulièrement celui affecté du CNDS, est donc un budget de transformation qui, tout en satisfaisant à l'exigence de redressement des comptes publics, doit

permettre dans les années à venir d'accroître la pratique sportive du plus grand nombre dans le cadre plus général d'une organisation du sport français renouvelée. Grâce à une gestion rigoureuse, la Direction des sports et le CNDS sont en mesure de dégager une enveloppe exceptionnelle de 5.6 millions d'euros cette année et il a été décidé d'attribuer cet argent aux clubs sportifs en difficulté via la part territoriale du CNDS. Ces crédits seront fléchés sur les clubs qui en ont le plus besoin et il appartiendra aux directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de les identifier en lien avec les représentants du mouvement sportif et des collectivités locales au sein des commissions territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dufrène](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9981

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juin 2018](#), page 5524

Réponse publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5820